

**Note de service :**  
**Mise en place d'une élection des délégués du personnel**

En application des articles L. 421-1 et suivants du Code du travail, nous vous informons qu'une élection des délégués du personnel sera prochainement organisée dans notre entreprise. La date du premier tour des élections est fixée le..... (*jour, mois, année*).

Conformément à la réglementation en vigueur, l'organisation de cette élection fera l'objet d'un affichage particulier à destination des salariés, au plus tard (*au choix selon votre situation*) :

- 45 jours avant le premier tour de l'élection (1) ;
- un mois avant le premier tour de l'élection (2) ;

Les organisations syndicales représentatives dans l'entreprise seront invitées à présenter leurs candidats et à conclure le protocole d'accord préélectoral avant la date du.....(*jour, mois, année*). À défaut de réponse, la Direction fixera les conditions de mise en œuvre de l'élection.

La direction,  
(date et signature).

- (1) si l'élection est organisée pour la première fois dans l'entreprise à l'initiative de l'employeur ou s'il s'agit d'un renouvellement de mandat ; l'employeur étant tenu d'informer les salariés dans ce même délai ;
- (2) si l'élection est organisée pour la première fois dans l'entreprise à l'initiative d'un salarié ou d'un syndicat.